

I. Objet

Espace Langue Tokyo (E.L.T.) est une société anonyme dont l'objet est l'enseignement du Français et du Japonais. Les séjours linguistiques et d'immersion culturelle sont un moyen de parvenir à cet objectif en permettant une immersion dans des familles japonaises. Nous organisons des activités culturelles pour aider à la compréhension de la culture. E.L.T. n'est donc pas une agence de voyage et ne peut pas offrir les mêmes services.

2. Acceptation du dossier

L'acceptation au programme du séjour d'immersion culturelle est soumise à la réception des documents suivants six semaines avant le début de la session :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- Un acompte de 30 000 yens à adresser :
 - Soit par mandat postal international à Espace Langue Tokyo, Olympia Annex 6F, 6-31-21 Jingumae, Shibuya-ku, Tokyo 150-0001, à l'ordre Mme Michiko TOKUYAMA
 - Soit par virement bancaire (vous trouverez nos coordonnées bancaires en page 5 de la fiche d'inscription)
- La photocopie du passeport (la double page avec photo)
- Une photo d'identité
- Une attestation d'assurance voyage
- Vos références de vols

3. Prix - Conditions de Paiement

3.1 Prix du séjour: 291 000 yens + billets d'avion

Nota bene : Le séjour ne pourra pas être maintenu sans la participation au minimum de 6 personnes. En cas d'annulation, le participant sera intégralement remboursé.

3.1.1 Le prix de base comprend:

- Les cours de japonais durant la session choisie (10 heures)
- Les cours de civilisation et de culture japonaises (5 heures et demie)
- Les visites de sites touristiques animées par un guide francophone
- Les activités culturelles animées par un guide francophone
- Les frais d'inscription et de dossier
- Le manuel de cours et d'exercices
- L'hébergement en famille en demi-pension si ce type de logement est choisi
- Les transports à Tokyo entre le lieu de résidence de la famille d'accueil et l'école (A/R), ceux entre l'école et le lieu de déroulement des activités culturelles (A/R)

3.1.2 Location de téléphone portable.

ELT vous propose de louer un téléphone portable pendant la durée de votre séjour.

Tarifs : 1 000 ¥ par semaine + 3 000 ¥ de communication

Caution : 100 euros ou 10 000 yens payables en espèces à la livraison.

Description : téléphone avec système de communications prépayées rechargeable (Softbank). Instructions en anglais. Appels nationaux et internationaux. Possibilité de faire des SMS.

Conditions de location : l'appareil devra être rendu à 12h (midi) la veille de la fin du séjour en bon état de fonctionnement, le répertoire et la messagerie effacés. La caution sera alors restituée.

Communications : les unités non utilisées ne seront pas remboursées.

Responsabilité : Vous êtes responsable pénalement et civilement de l'utilisation faite de l'appareil. L'école se réserve le droit de communiquer vos coordonnées aux autorités en cas de problème.

3.2 Conditions de Paiement

L'acompte de 30 000 yens payé (6 semaines avant le début de la session), le solde du séjour devra être versé au moins trois semaines avant votre départ.

3.3 Frais de transfert

Les frais de transfert de fonds internationaux (qui s'élèvent à **4 000 yens**) sont toujours à la charge du participant, qu'il s'agisse du paiement du séjour ou du remboursement de celui-ci. Notez qu'en cas de paiement par virement bancaire, les frais bancaires japonais sont également dus. En cas de mandat postal, aucune commission bancaire japonaise supplémentaire n'est demandée.

4. Déroulement du séjour

4.1 Activités et excursions

4.1.1 Les activités culturelles

Les activités culturelles suivantes (liste indicative) sont comprises dans le prix du séjour et le transport pris en charge par ELT :

- Visite du quartier branché Harajuku
- Visite du Palais impérial et de ses alentours, promenade dans Ginza
- Initiation à la calligraphie
- Visite de la Mairie de Tokyo et des quartiers jeunes Shinjuku et Shibuya
- Artisanat japonais
- Visite du quartier historique Asakusa
- Visite de deux quartiers populaires depuis l'époque d'Edo et du cimetière du Shogunat (Ueno , Yanaka)
- Visite d'un dōjo d'aïkido ou match de

sumo*

- Essayage de kimono
- Cérémonie du thé
- Théâtre Kabuki
- Initiation au taiko (tambour japonais)
- Descente de la rivière Sumidagawa
- Simulation de tremblement de terre
- Découverte et achat d'aliments japonais
- Cours de cuisine japonaise et dégustation

**le tournoi de sumo a lieu à Tokyo au mois de mai uniquement*

4.1.2 Week-end à Kyoto

Pour les participants ne souhaitant pas prendre part au week-end organisé et sur demande, une réduction sur le prix total du séjour peut être octroyée.

Attention : L'annulation de cette activité n'est plus possible après le début du séjour.

ELT organise au cours du séjour un week-end à Kyoto avec un guide francophone. Celui-ci comprend :

- 2 nuits sur place : une nuit dans un ryôkan (hôtel de style traditionnel) et une nuit dans un temple
- Restauration en demi-pension
- Voyage en shinkansen et transports sur place en navette
- Entrées et visites de temples et sites incontournables : le Kinkaku-ji (pavillon d'or), le Ryôhan-ji (jardin zen), le château Nijô-jô, le Sanjûsangen-dô, le Kiyomizudera ; les quartiers Arashiyama (ouest de Kyoto), Nishikikôji (marché traditionnel animé), Gion (quartier des Maïko) ; le parc Maruyama.

4.1.3 Journée à Hakone

Pour les participants ne souhaitant pas prendre part à cette journée et sur demande, une réduction sur le prix total du séjour peut être octroyée.

Attention : L'annulation de cette activité n'est plus possible après le début du séjour.

ELT organise au cours du séjour une journée à Hakone avec un guide francophone. Celui-ci comprend :

- Transports allers et retours (train, funiculaire et téléphérique)
- Entrée au onsen
- Croisière en bateau

4.2 Charte de bonne conduite

Le séjour dans une famille permet aux participants de se plonger dans la vie quotidienne des Japonais. Ce système a pour but de les aider à comprendre la mentalité et la culture japonaise.

Ce mode d'hébergement n'entre pas dans la catégorie des hôtels. Les participants doivent impérativement respecter un certain nombre d'usages et de règles de comportement. Certaines règles sont semblables aux règles de bienséance françaises, d'autres sont spécifiquement japonaises.

Les participants s'efforceront d'avoir de bonnes relations avec leur famille d'accueil et de transmettre une image positive de leur pays d'origine. Ils devront vivre comme des membres de la famille, en respectant leurs habitudes de vie.

Nota bene : Toute entorse aux présentes règles de bonne conduite pourront entraîner des sanctions décrites à l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

Les participants veilleront en particulier à :

- Ranger leur chambre, faire éventuellement eux-mêmes leur lessive si cela ne leur a pas été proposé, en accord avec les instructions fournies par la famille.
- Ne pas utiliser le téléphone de la famille d'accueil ni recevoir d'appels, sauf en cas d'urgence. Il est possible d'acheter des cartes de téléphone ou de louer un téléphone portable.
- Ne pas utiliser l'ordinateur de la famille. Un ordinateur est à la disposition des participants, à l'école, pour l'envoi de mails.
- Ne pas exiger un menu particulier. Les participants doivent informer Espace Langue Tokyo lors de leur inscription de leurs exigences alimentaires ; s'ils ont des allergies par exemple ou s'ils ne peuvent manger certains plats (poisson, viande, riz...). Cette information permettra de sélectionner la famille adéquate.
- Se mettre d'accord avec la famille sur les heures et la façon d'utiliser la salle de bain. Se conformer autant que possible aux usages de la famille.
- Faire preuve de courtoisie à l'égard de leur famille d'accueil.
- Ne pas indisposer la famille par leurs allées et venues ou des sorties nocturnes. Si exceptionnellement ils ne rentrent pas pour le dîner, ils doivent en prévenir la famille d'accueil suffisamment à l'avance pour que leurs repas ne soient pas préparés inutilement. Quel que soit le jour, en semaine ou en week-end, les participants doivent impérativement être de retour dans leur famille d'accueil avant 23h00. En cas de non-respect par trois fois de l'une de ces règles, ils devront aussitôt quitter leur famille d'accueil.
- Informer immédiatement l'école en cas de problème avec la famille. Espace Langue Tokyo les aidera à le résoudre. Il ne faut pas perdre de vue que le séjour dans une famille constitue un aspect important de l'apprentissage de la vie et de la culture japonaise.

Les participants ne peuvent bénéficier du séjour en famille que pendant la durée des cours à Espace Langue Tokyo.

4.3 Familles d'accueil

L'adresse des familles d'accueil est communiquée deux semaines avant le départ, moins de deux semaines pour les inscriptions tardives. En effet, les placements sont toujours tributaires de la disponibilité des familles.

En cas d'événements indépendants de la volonté d'E.L.T. engendrant l'indisponibilité des familles d'accueil, la communication de l'adresse des familles d'accueil peut être retardée, ou le cas échéant, la session peut être annulée (voir 6. Conditions de résolution).

En cas de conflit majeur avec la famille d'accueil, E.L.T s'engage à en chercher une autre en fonction des disponibilités. Dans le cas où le désaccord persisterait avec la deuxième famille, le participant devra trouver un autre logement par ses propres moyens.

4.4 Transports durant le séjour

Les transports à Tokyo entre le lieu de résidence de la famille d'accueil et l'école (A/R), ceux entre l'école et le lieu de déroulement des activités culturelles (A/R) sont inclus dans le prix du séjour. Sont à la charge du participant ses autres déplacements, ainsi que ceux depuis et vers l'aéroport.

5 Responsabilité

5.1 Espace Langue Tokyo

- E.L.T. n'est responsable que des événements survenant à l'école ou lors de sorties organisées.
- E.L.T. s'engage à rechercher des familles d'accueil aux participants. Cela n'est en aucun cas une obligation de résultat pouvant entraîner la responsabilité contractuelle de l'école.
- En cas d'échec dans la recherche d'une famille d'accueil, E.L.T. proposera alors dans le cas où les familles l'accepteraient, de loger deux participants au sein d'un même foyer.
- Le comportement des familles, indépendant de notre volonté, ne peut engager notre responsabilité.
- Pour participer au séjour linguistique, le participant aura besoin d'un visa Touriste, qui permet de rester au Japon pendant 90 jours, soit une durée suffisante pour participer au séjour organisé par ELT.

5.2 Participant

Le participant sera responsable de son comportement sur le territoire japonais.

6 Conditions de résolution

6.1 Par Espace Langue Tokyo

- À la suite d'un comportement du participant de nature à nuire à sa famille d'accueil, à son entourage ou à E.L.T., un avertissement lui sera adressé.
- En cas de récidive, le présent contrat sera *de facto* résolu, le participant ne respectant pas les termes de la Charte de Bonne Conduite.
- E.L.T. se réserve le droit de prendre toutes les dispositions particulières pour préserver sa réputation et la bonne organisation de ses différents séjours. En cas de renvoi pour motifs ci-dessus, le participant ne peut prétendre à aucun remboursement ; les frais de rapatriement quels qu'ils soient, restent également à sa charge.

6.2 Par le participant

Tout désistement doit être communiqué par lettre recommandée et entraîne au minimum la retenue du droit d'adhésion et frais de dossier fixés à 30 000 yens.

- Le désistement survenant plus de 6 semaines avant le départ entraîne la retenue des frais de dossier.
- Le désistement survenant moins de 6 et jusqu'à une semaine avant le départ entraîne une retenue de 20% du montant total.
- Le désistement survenant moins d'une semaine avant le départ entraîne une retenue de 50%.
- Tout désistement survenant pendant le programme ne peut donner lieu à aucun remboursement.